



Visa de l'ordonnance pour le prélèvement de substances corporelles

Moi, _____, agent de la paix à _____
(nom) (ville)

dans la circonscription territoriale de _____ confirme que _____
(province/territoire) (nom du contrevenant)

_____, qui est visé par l'ordonnance ou de
N° SED _____ DDN (année-mois-jour) _____

l'autorisation ci-jointe en date du _____
(année-mois-jour)

a un profil d'identification génétique dans la Banque nationale de données génétiques (BNDG), tel qu'indiqué dans le casier judiciaire synoptique de la banque de données de l'Identité judiciaire accessible par l'intermédiaire du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), et qu'aucun échantillon biologique n'a été prélevé. Les empreintes digitales du contrevenant prises sur le formulaire d'identification dactyloscopique de la BNDG (3801), une copie de l'ordonnance ou de l'autorisation de la cour et l'accusé de réception pour soumission de la BNDG (formulaire 5751) sont joints au présent visa.

Fait le : _____
(année-mois-jour)

Nom de l'agent de paix Signature de l'agent de paix Numéro de téléphone

Service ou organisme contributeur No. du dossier de police

Rue Ville Code postal

Pour plus d'information veuillez s'il vous plaît consulter notre site Web: www.nddb-bndg.org